



REPÈRES

VOTER CGT AUX ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
UNE NECESSITÉ POUR LES
SALARIÉS

> Depuis près de 50 ans, la CGT Manpower France agit dans l'entreprise, négocie et obtient de nouveaux droits sociaux pour les salariés intérimaires et permanents

LES AVANCÉES GAGNÉES PAR
LA CGT SONT CONCRÈTES

- > Diminution des jours de carence pour arrêt maladie
- > Respect de l'égalité de traitement dans les entreprises utilisatrices
- > Accès aux Activités Sociales et Culturelles dans les Comités d'Entreprise
- > Complémentaire santé pour tous
- > Paiement des indemnités de fin de mission et de congés payés
- > Paiement des primes et des indemnités de transport et de repas
- > Respect de votre qualification
- > Amélioration de vos conditions de travail



**POUR FAIRE RESPECTER VOS
DROITS POUR LES AMÉLIORER
REJOIGNEZ LA CGT
MANPOWER FRANCE
VOTEZ CGT**

LE 6^{ÈME} CONGRÈS DE LA CGT
MANPOWER FRANCE : POUR UN
SYNDICAT TOUJOURS PLUS OFFENSIF

Les 34 représentants des syndiqués de la CGT de Manpower France se sont réunis pendant 3 jours en congrès à Montreuil. La parole était libre et le débat militant a mis en avant la nécessité d'être encore plus proches des salariés intérimaires et permanents pour mieux défendre leurs intérêts.

Les militants de la CGT Manpower France veulent toujours être à la pointe du combat. Dans un contexte difficile pour les salariés intérimaires et permanents, face à la marée des lois anti-sociales qui déferle sur les droits des travailleurs, la CGT Manpower France se doit d'être toujours plus à l'écoute des réalités de terrain, pour mieux défendre les intérêts de tous les salariés. Comprendre les enjeux et les attentes, communiquer vite et bien dans un climat de désinformation systématique, les congressistes ont listé les difficultés auxquelles les militants sont confrontés quotidiennement. Le salariat de l'intérim est éclaté. Prendre contact avec lui, pour l'informer de ses droits et lui proposer une autre vision de la société que celle des médias aux ordres du patronat demande plus de militants et de nouveaux outils de communication. Une grande campagne de syndicalisation est donc nécessaire. Mais la syndicalisation ne doit pas se limiter aux bonnes statistiques, elle doit permettre aussi aux syndiqués d'être porteurs des revendications de la CGT et militants convaincus du progrès social. Les militants de la CGT Manpower France doivent se positionner dans les structures territoriales de la CGT et prendre toute leur place dans les combats citoyens. Pour cela, les nouveaux adhérents, les élus

et militants plus confirmés se verront proposer des formations syndicales. Les congressistes ont réclamé encore plus de cohésion dans la CGT Manpower France. Car chacune et chacun ont en ligne de mire les prochaines élections professionnelles qui se dérouleront d'ici quelques mois. Ce scrutin s'annonce déterminant à plus d'un titre. D'abord, il faut les gagner pour porter toujours plus efficacement les revendications des salariés de Manpower France, mais aussi un bon résultat de la CGT, dans une entreprise de 80 000 salariés équivalent temps plein (1,5 million de contrats de missions), augmentera le score de toute la CGT dans le futur calcul de la représentativité syndicale au niveau national en 2017. Pour cela, la CGT Manpower France engagera, dès septembre, une campagne de sensibilisation des structures territoriales et des syndicats CGT des entreprises utilisatrices, afin qu'elles puissent soutenir activement la CGT Manpower dans ce processus électoral.

Être prêts pour la bataille des idées, et surtout créer la dynamique pour la gagner, pour défendre efficacement tous les salariés intérimaires et permanents, tel est le mandat donné à la nouvelle équipe dirigeante de la CGT Manpower et à son Secrétaire Général, Martial Lamachia, réélu à l'unanimité au terme de ses 3 jours fructueux.

EDITO NOUS N'AVONS QUE LA LUTTE

Notre 6^{ème} congrès s'est déroulé du 31 mars au 2 avril 2015. Ce fut un moment intense d'échanges sur les sujets prioritaires qui animent notre travail, afin de construire une organisation plus efficiente, dans la perspective des futures élections professionnelles.

Je tiens à remercier tous les participants et les invités pour leurs interventions et surtout pour l'excellente qualité de nos débats et du déroulement de notre congrès.

Notre principal objectif pour les prochains mois, est la syndicalisation des salariés intérimaires et permanents de Manpower. Être toujours plus nombreux pour préserver des droits sociaux que la CGT Manpower France a acquis au fil de ces 46 ans de luttes, et toujours plus déterminés pour en conquérir de nouveaux, tel est le but de notre nouvelle équipe dirigeante.

Depuis plusieurs années, la CGT Manpower France est à la pointe du combat sur les droits rechargeables et portables, que ce soit pour la formation, pour l'assurance chômage, et aujourd'hui pour la complémentaire santé. Nous sommes toujours précurseurs en matière de nouveaux droits pour les salariés intérimaires ou permanents. Notre combat contre un patronat toujours plus antisocial va s'amplifier. Engagés dans un bras de fer avec la direction de l'entreprise pour obtenir une sécurité sociale professionnelle à la hauteur des besoins réels et des attentes de tous les salariés.

Nous, militants et élus de la CGT Manpower France sommes plus que jamais déterminés. Ce ne sera qu'unis dans la lutte, que nous arriverons à faire plier la direction.

Martial Lamachia
Secrétaire Général de
la CGT Manpower France



LA NOUVELLE COMMISSION EXÉCUTIVE DU SYNDICAT CGT MANPOWER FRANCE

A l'issue du 6^{ème} congrès de la CGT Manpower France, une nouvelle Commission Exécutive et un nouveau bureau ont été élus.



Martial Lamachia
Secrétaire Général



Patrice Ballester
Délégué Syndical
Central



Jean-Claude Digard
Secrétaire à la
Politique Financière



Gilles Page
Secrétaire à la Formation



José Carrique
Secrétaire à
la Vie Syndicale



Muriel Lavallette-Pichereau
Secrétaire à la
Communication

LE BUREAU DU SYNDICAT

Il est chargé d'appliquer et de faire appliquer les décisions de la Commission Exécutive.

LES AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

La Commission Exécutive est le « Parlement » de la CGT Manpower France, l'organisme dirigeant du syndicat. C'est elle qui prend les décisions importantes pour les 3 années à venir. Elle nomme, par exemple, les Délégués Syndicaux et applique les orientations prises lors du congrès. La Commission Exécutive, élue par les élus et syndiqués CGT Manpower France, l'a été à l'unanimité.



Alain Wagmann



René Tranchida



Valérie Wenglarz



Eric Berger



Claude Bigot



Philippe Tixier



Attia Djehich



Nicolas Roudeau

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA CGT MANPOWER FRANCE

(Retrouvez l'ensemble des revendications de la CGT Manpower France sur notre site : www.manpower.cgt.fr).

La plate-forme revendicative de la CGT Manpower France, adoptée à son 6^{ème} congrès, s'inscrit dans la continuité des droits acquis, pour les conforter et en gagner de nouveaux.

POUR LES SALARIÉS PERMANENTS

Le remplacement systématique de tous les départs (retraite, démission, licenciement, rupture conventionnelle, etc.) par des embauches en CDI.

Le respect des 6% d'emplois réservés aux travailleurs handicapés, comme le stipule la loi.

La limitation du recours aux CDD pour le remplacement de salariés absents (maladie, formation, etc.) et l'interdiction du recours au CDD pour un surcroît de travail.

La suppression de la rémunération variable systématique et la mise en place d'un salaire de base incluant toutes les primes, sauf celles liées à des circonstances exceptionnelles.

La suppression de la différence existant entre la catégorie cadre et la catégorie non cadre pour la prévoyance et la complémentaire santé.

POUR LES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

L'augmentation à 25% du taux de l'IFM (indemnité de fin de mission) pour les contrats de mission de moins d'une semaine, à 15% pour les contrats de mission com-

pris entre une semaine et un mois. La reconnaissance des qualifications, des diplômes, de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté dans l'emploi pour établir la classification.

L'attribution d'un 13^{ème} mois pour tous les salariés intérimaires au prorata du temps de présence, sans condition d'ancienneté.

Les mêmes droits aux congés spécifiques et pour événements familiaux pour les salariés intérimaires que ceux attribués aux salariés permanents.

La suppression du délai de carence concernant la prévoyance des salariés intérimaires.

La mise en œuvre du compte pénibilité pour tous les salariés (intérimaires et permanents) et la création de fiches d'exposition aux risques.

L'obligation de reclassement de tous les salariés intérimaires, déclarés inaptes par le médecin du travail, suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle avec l'obligation de la mise en œuvre d'un wwwparcours de formation professionnelle pour ceux-ci.

REVENDICATIONS COMMUNES AUX SALARIÉS INTÉRIMAIRES ET PERMANENTS

La mise en place, par accord d'entreprise, d'une prime de vacances pour tous.

La négociation d'un dispositif de fin de carrière pour tous. La prise en charge à 100% par l'entreprise des cotisations de la complémentaire santé, pour tous les salariés, et ce, dès la première heure de travail.



DEPUIS 46 ANS, LA CGT MANPOWER FRANCE GAGNE DES DROITS POUR LES INTÉRIMAIRES

Le syndicalisme CGT de l'intérim prend ses racines dans l'enthousiasme des grandes luttes et conquêtes de Mai 1968. Une vingtaine de travailleurs intérimaires décident de rassembler les travailleurs de l'Intérim dans le Syndicat National des Salariés des Entreprises de Travail Temporaire CGT (SNSETT-CGT) qui deviendra en 2003 l'USI-CGT. Ces militants jettent les bases du droit social dans l'intérim, jusqu'alors inexistant.

L'intérim est indiscutablement une forme d'emploi précaire. Importé des États Unis dans les années 50, le secteur de l'intérim souffre en France dans les années 60 de la mauvaise réputation de « marchands d'hommes ». D'ailleurs, le marchandage ou louage de main d'œuvre à des fins lucratives a été interdit par le Code Civil dès 1848. Et une ordonnance sur l'activité des agences de placement du 24 mai 1945 interdit le placement à but lucratif. C'est dans ce contexte de « clandestinité » et de non droit que se développe l'intérim, répondant en premier aux besoins du secteur tertiaire.

Sans cadre législatif, de nombreuses petites ETT (entreprises de travail temporaire) voient le jour, au côté des 2 grandes enseignes, Manpower, franchise du leader américain, et BIS, créée par un français Laurent Négro. De 7 en 1956, le nombre d'ETT passe à 170 en 1962, elles font travailler 33 000 intérimaires. Face aux nombreux abus et aux infractions au Code du Travail, à la dégradation de leur image, et pour museler une concurrence qui se développe, les grandes entreprises de l'intérim s'organisent en 1964 au sein de la Fédération Nationale des Entreprises de Travail Temporaire. Les travailleurs intérimaires ne sont pas en reste et se rassemblent avec la CGT au niveau national en créant le Syndicat National des Salariés des Entreprises de Travail Temporaire (SNSETT-CGT). Les premières années de lutte sont semées d'embûches et de danger pour ces pionniers du syndicalisme dans l'intérim où n'existe encore aucun droit pour les militants syndicaux et les travailleurs. Mais, soutenus par le secrétaire général de la CGT de l'époque, Georges Séguy, puis par Henri Krasucki dans les années 80, la CGT se renforce et occupe le terrain de la lutte. Le résultat de ces mobilisations se concrétise le 9 octobre 1969, par un accord d'entreprise historique chez Manpower. Cet accord jette les bases d'un statut pour les salariés intérimaires. Le droit syndical comme les institutions représentatives du personnel (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel) font leur entrée

chez Manpower. Les salaires augmentent, les jours fériés sont pris en compte et une prime de précarité est instituée. Celle-ci deviendra nationale en 1974.

La 1ère loi, adoptée en 1972, sur le statut du travail temporaire, s'inspire en partie des dispositions de cet accord. Elle légalise le travail temporaire, pour assurer le remplacement exceptionnel des salariés dans les entreprises, ou pour un surcroît ponctuel de travail. Dans les années 1980, les militants de la CGT Manpower France, au sein du SNSETT-CGT, sont à la pointe de nombreuses luttes dans l'intérim, obligeant le patronat à participer à des négociations collectives. Celles-ci consolident, pas à pas, le statut du travailleur intérimaire et lui assurent d'abord l'égalité de traitement salarial avec les salariés de l'entreprise utilisatrice, puis les primes et autres avantages. En 1983, l'accès pour les intérimaires au Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT) leur donne des droits importants et portables à la formation. Le droit syndical et la couverture sociale évoluent aussi favorablement. En 1990, la création du Fond d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) ouvre de nouveaux droits pour les intérimaires dans le domaine de la santé et de l'aide au logement. Plus récemment, en 2014, la CGT Manpower France est à l'origine d'un accord sur la création d'une instance nationale de coordination des 12 CHSCT de Manpower.

Aujourd'hui, les droits des salariés intérimaires sont incontestables. Ils sont le produit d'une longue histoire, conjuguant l'action syndicale de la CGT et un dialogue social imposé aux patrons de l'intérim par la construction d'un rapport de forces. Mais ces droits sont sans cesse remis en cause par un patronat, plus soucieux des dividendes distribués à ses actionnaires que du bien-être des salariés permanents et intérimaires. Les militants de la CGT Manpower France d'aujourd'hui sont, comme leurs aînés, toujours aussi déterminés à défendre ces droits durement acquis et à en conquérir de nouveaux.

VOUS SOUHAITEZ
RECEVOIR DES INFORMATIONS SUR VOS DROITS ?
VOUS SOUHAITEZ
SUIVRE L'ACTUALITÉ SOCIALE CHEZ MANPOWER ?
VOUS VOULEZ
CONSTRUIRE UN MONDE DU TRAVAIL PLUS JUSTE ?
VOUS VOULEZ
REJOINDRE LA CGT ET VOUS SYNDIQUER ?
> CONTACTEZ-NOUS
TEL - 01.41.63.28.00
COURRIEL : cgtmanpower@gmail.com
SITE INTERNET : www.manpower.cgt.fr



CONCEPTION ÉDITORIALE ET RÉALISATION |

TEXTES ET PHOTOS |

PHOTOSOCIALE

contact@photosociale.com

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MAQUETTE |

BICEPS/ALEXANDRINE LECLÈRE

IMPRIMÉ EN FRANCE PAR HÉLIO CORBEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
MARTIAL LAMACHIA